

Cahier des charges :

NATURE de la PRESTATION :

ACTIONS D'EVEIL DE TYPE : ARTS PLASTIQUES pour les 0-4 ans

Durée et déroulement de la prestation pour 6 structures Petite Enfance de la Ville d'Angoulême :

- **Une séance de 2 heures de préparation du projet par structure et par prestataire hors volume d'intervention auprès des enfants soit 12 heures pour l'ensemble des structures :**

Cette première séance pour chaque structure permettra au prestataire de rencontrer l'équipe pluridisciplinaire pour discuter des attentes de chacun, définir ensemble les modalités pratiques de son intervention (y compris la taille des groupes d'enfants et l'éventualité de séances parent-enfants) et la collaboration avec l'équipe.

La fréquence et le planning des interventions seront déterminés en fonction du projet éducatif de chaque structure et d'un commun accord entre le prestataire, la direction de la Petite Enfance et de l'Éducation et la direction de chaque structure concernée .

- **Estimation du volume annuel d'interventions :**

2 heures minimum par séance d'intervention auprès des enfants (accueil + installation + désinstallation + échange final inclus). Soit 14 h par an par service.

Il sera possible d'utiliser le matériel disponible dans la structure, après concertation avec l'équipe de direction.

Toute autre fourniture spécifique devra être mise à disposition par le prestataire.

Le volume d'heures annuel peut être réparti par séance ou en résidence selon le projet de chaque structure.

- **un bilan global de 1 heure par structure et par prestataire :**

Une réunion annuelle permettra de faire le bilan des interventions pour chaque structure concernée..

Soit un total de 144 heures réalisées sur l'année civile 2016 réparties sur 6 structures (voir le tableau d'évaluation des temps d'interventions ci-joint).

Les factures devront être transmises à la collectivité au plus tard le 15 décembre 2016.

Nota : en fonction du budget dédié à cette action, la collectivité se réserve le droit de réajuster le nombre d'heures d'interventions.

CONDITIONS REQUISES :

Le ou les intervenant(s) devra(ont) avoir :

- la volonté d'adapter leurs prestations d'éveil arts plastiques à la spécificité de groupes d'enfants de 0 à 4 ans et de leur environnement,
- la volonté de co-construire un projet en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure,
- une formation reconnue dans leur domaine d'intervention.

DOSSIER A FOURNIR :

- un devis détaillé,
- une liste et C.V. des intervenants proposés,
- les références d'expériences passées si possible,
- une présentation de l'univers artistique de l'intervenant en lien avec l'éveil arts plastiques du jeune enfant.